



41, rue des Plantes, 75014 PARIS

secretariat@fiea.org

www.fiea.org

0033 1 84 82 60 14

Côte d'Ivoire



Capitale	Yamoussoukro
Langue(s)	Français
Monnaie	Franc CFA
Superficie	322 460 km²
Population	24.3 millions d'habitants
Densité de la population	65.1 habitants / km²
PIB (2017)	40,39 Mrd \$
Parc automobile en 2016	77 451
Longueur du réseau routier	82 000 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	4
Fuseau horaire	GMT + 0
Nombre de tués sur la route en 2016	5832

L'EXPERTISE AUTOMOBILE EN COTE D'IVOIRE

- 1998 : création d'une chambre syndicale (loi 1901) à la demande des experts pour se rendre indépendants du monde de l'assurance.
- 6 cabinets d'expertise avec 40 experts en formation donc 4 experts diplômés (France et Belgique).
- L'assurance automobile est obligatoire mais les experts n'interviennent que sur 40% des sinistres. Sur le marché africain, il n'existe pas de convention de règlement sinistres entre compagnies d'assurances. Ainsi en cas de sinistre, les assureurs ne sollicitent un expert que lorsque leur assuré automobiliste est couvert en « tous risques ». S'il n'est pas assuré en tous risques, le propriétaire du véhicule construit son recours vers le responsable et fait ou non appel à un expert.
 - Chantiers en cours pour la formation des experts
 - Nombre de sinistres : 60 000 accidents.
- Parc roulant : 600 000 véhicules et 200 000 véhicules immatriculés dans les pays voisins.

Les assureurs gèrent la liste des experts en automobile. Sans agréments, pas de mission

Associations Professionnelles



*Dernière mise à jour
16 / 09 / 2019*